

## La régulation de la question nucléaire : déboires et contournements du traité de non-prolifération

■ De toute évidence, la question de la prolifération et de la régulation des technologies nucléaires aura été au cœur de l'actualité de l'année qui s'achève. Aux multiples rebondissements du bras de fer engagé par le régime iranien avec la communauté internationale pour se doter de capacités autonomes s'est ajoutée, en octobre, l'annonce faite par Pyong Yang du succès d'un premier essai nucléaire. Si cette dernière information reste à vérifier, il demeure que les mécanismes collectifs de contrôle et de régulation de la prolifération des technologies nucléaires, entrés en vigueur dans les années 1970, se trouvent considérablement affaiblis. Une gestion efficace, c'est-à-dire légitime, du dossier nucléaire est-elle possible en dehors du traité de Non-prolifération, l'un des seuls régimes qui puisse prétendre à l'universalité, en dépit des défections notoires de l'Inde, du Pakistan et d'Israël ? On peut en douter. Pourtant, l'année 2006 aura vu un certain nombre d'innovations dans la manière d'appréhender la question nucléaire. Une initiative bilatérale indo-américaine en matière de nucléaire civil, une coalition *ad hoc* de puissances européennes décidées à épuiser l'ensemble des ressources diplomatiques dans la question iranienne, un traité régional de dénucléarisation en Asie centrale : dans un contexte de blocage, le pragmatisme semble s'être imposé. Mais, dans les ambiguïtés stratégiques qui sous-tendent ces pratiques nouvelles, n'assiste-t-on pas à l'émergence d'une gouvernance de sécurité molle, moins légitime, augurant bien des concessions ? Dans un tel domaine, les garanties ne sont-elles pas à donner à la communauté internationale dans son ensemble ? ■

**N'assiste-t-on pas à l'émergence d'une gouvernance de sécurité molle, moins légitime, augurant bien des concessions ?**



## Multilatéralisme et initiative politique : les voies du désarmement

Pierre Villard

**L**a conférence de révision du TNP<sup>1</sup> de mai 2005 n'a pas permis d'avancées significatives en matière de désarmement nucléaire. La situation en Iran et plus récemment en Corée du Nord sont-elles le signe de la fin du TNP comme mécanisme multilatéral ou permettront-elles un sursaut de la communauté internationale pour donner du sens à un traité qui cumule le plus de pays signataires au monde ?

Depuis l'effondrement du bloc de l'Est, le monde a connu une accélération de la globalisation. C'est vrai pour tout ce qui touche à l'économie mais pas seulement. L'idée que la Terre est un village a fait son chemin dans les consciences. Cela oblige à des conceptions novatrices de la sécurité. Pour reprendre les mots de Kofi Annan : « Ou nous serons *tous* en sécurité, ou nous serons *tous* en insécurité. » Le monde est engagé dans des problèmes globaux qui exigent des réponses globales. La culture de paix comme matrice d'une société nouvelle renforce les interdépendances conscientes ou non des problématiques sociales et sociétales. Cela nous amène à une réalité des relations internationales qui ne peuvent plus se régler d'État à État. L'appel à un État tiers ou à une communauté d'États devient fréquent. Cette nécessité de réponses globales n'est pas acceptée

« OU NOUS SERONS  
TOUS EN SÉCURITÉ, OU  
NOUS SERONS TOUS EN  
INSÉCURITÉ. »

par tous les États, notamment les plus influents. Elle revient de fait à donner plus de poids politique aux petits États en étant davantage à l'écoute de leurs appels, de leurs cris de détresse. Cela donne à réfléchir sur le contexte nucléaire actuel. Les pays dotés de l'arme nucléaire ignorent leurs engagements en matière de désarmement, fournissant ainsi un prétexte à d'autres puissances pour se doter à leur tour de l'arme nucléaire. Dans ce domaine, le bilatéralisme est inconcevable. Les garanties de sécurité sont à donner à la communauté internationale dans son ensemble. Il y a de quoi être inquiet face à la montée des tensions bilatérales ou régionales – comme entre l'Iran et les États-Unis ou comme la Corée du Nord face à ses voisins – et vis-à-vis des dangers croissants de prolifération des armes nucléaires. Il est clair que nous ne devons accepter aucun nouvel État possesseur de l'arme nucléaire. Pour y arriver, les solutions ne peuvent pas ►►►



Co-Président du  
Mouvement de la  
paix, membre du  
conseil mondial  
d'Abolition 2000

►►► être militaires : songer à de telles extrémités serait un non-sens, source de terribles escalades. Les régimes de Téhéran et de Pyong Yang s'illustrent par d'incessantes atteintes aux droits humains mais aucune croisade guerrière ne résoudra ce problème. La seule solution consiste en une relance de la dynamique mondiale en faveur du désarmement, par la convocation d'une conférence internationale. La France serait bien inspirée d'en prendre l'initiative : un signe de sa bonne foi serait de poser un moratoire sur la construction des nouveaux missiles nucléaires M51, contraire aux engagements du TNP. Un autre signe serait de s'engager pour une zone dénucléarisée en Europe. Tous les pays qui ont ainsi renoncé à l'arme atomique n'ont pas vu leur sécurité s'affaiblir pour autant. Le TNP garantit l'accès à l'énergie nucléaire civile. Cela ne constitue pas en soi un pas obligé vers la prolifération. Comme toutes les technologies duales, des processus de contrôles et de vérification sont seuls capables de lever les doutes et d'apporter des garanties. Pour cela un consortium international placé sous l'égide des Nations unies et de l'AIEA doit voir le jour pour gérer l'enrichissement de l'uranium et son retraitement ainsi que toutes les activités sensibles du cycle nucléaire. Sa création doit être assortie d'un mécanisme de contrôle citoyen exercé par des scientifiques et des ONG internationales compétentes. Il est temps que le débat mondial sur la prévention et la gestion des différents internationaux s'élargisse aux citoyens, pour en finir avec le droit du plus fort et du mieux armé, qui pousse à une course aux armements infinie. La nouvelle zone dénucléarisée en Asie centrale est porteuse d'espoir. ■

1. Traité de Non-prolifération nucléaire entré en vigueur le 5 mars 1970.

## Corée du Nord : l'arme nucléaire comme outil de gouvernance

Leonid A. Petrov et Sebastien Colin

**L**e 8 octobre 2006, la Corée du Nord annonçait officiellement la réussite d'un essai nucléaire dans le nord-est du pays. Au-delà des interrogations subsistant sur cette réussite, voire sur l'existence même de cet essai – en effet, certains experts penchent plutôt pour des explosions de dynamite, tandis que d'autres estiment qu'il aurait en partie échoué –, cette annonce de la part du régime nord-coréen marque une escalade de plus dans la seconde crise nucléaire, amorcée à l'automne 2002 et caractérisée par des phases successives de tensions et de tentatives de négociations dans le cadre de réunions à six entre la Corée du Nord, la Corée du Sud, la Chine, les États-Unis, la Russie et le Japon.

Sans revenir sur les détails de cette crise, l'impression que laissent ces quatre dernières années est que toute avancée dans la négociation du conflit ne peut être garantie, car susceptible d'être remise en cause par un retournement du régime nord-coréen. Un retournement qui exprime sa perception du comportement des autres acteurs engagés dans la crise – au premier rang desquels figurent les États-Unis –, ou un besoin de répondre à des intérêts nationaux. En fait, si le régime nord-coréen justifie l'existence de son programme nucléaire comme un moyen double



de créer une nouvelle source d'énergie pour son économie et de défendre sa souveraineté en cas de conflit militaire, il l'utilise aussi comme un outil de gouvernance sur les plans national et international.

Sur le plan interne, le programme nucléaire nord-coréen donne à la population l'image d'une « nation forte et puissante », et est en ligne avec la « politique de l'armée prioritaire » mise en place par Kim Jong-il à la fin des années 1990 pour s'assurer le soutien de l'armée, et consolider son pouvoir à la tête du régime. À ce titre, on comprendra mieux pourquoi les essais de missiles ou autres annonces de détention et de test de l'arme nucléaire ont surtout lieu à des périodes importantes du calendrier national nord-coréen. Ainsi, le 8 octobre n'est autre que la veille du jour de célébration du parti du travail nord-coréen, parti unique et fondateur du régime.

Sur le plan international, l'arme nucléaire est utilisée par la Corée du Nord comme un outil de chantage dans ses négociations avec ses voisins et les États-Unis. L'objectif est d'obtenir des concessions politiques et économiques, avec le risque que cette stratégie de la menace ne produise à terme l'effet inverse, en générant des sanctions de plus en plus sévères : comme l'illustrent les réactions de la communauté internationale, faisant suite à l'annonce d'octobre 2006. Le chantage nucléaire est aussi un moyen pour la Corée du Nord de s'affirmer sur les scènes régionale et internationale, et de répondre à ce qu'elle considère comme des menaces pour sa sécurité. Ainsi, deux épisodes marquants de ces quatre dernières années – le début de la crise à l'automne 2002 et l'annonce d'octobre 2006 – sont respectivement des réponses directes de la Corée du Nord au concept d'axe du mal » de

l'administration Bush et de la décision de cette même administration de geler des comptes nord-coréens situés à Macao.

L'importance acquise par l'arme nucléaire dans les stratégies de gouvernance interne et externe de la Corée du Nord donne l'impression que le régime nord-coréen en est revenu au stade de la guérilla, et explique sans aucun doute les difficultés qu'il y a – et qu'il y aura encore – dans la résolution de ce problème. Pour l'heure, on assiste depuis 2003 à des réunions à six infructueuses. Il apparaît encore impossible de combiner les intérêts différents – voire opposés – des

six participants, dont certains sont encore liés par des traités de sécurité hérités de la guerre froide (États-Unis/Japon, États-Unis/Corée du Sud, Chine/Corée du Nord, etc.). Il semble donc que la résolution du problème nord-coréen passe en partie par une normalisation des relations avec les États-Unis, ce qui enlèverait toute

excuse au régime nord-coréen de poursuivre son programme en évoquant une éventuelle menace américaine, et consoliderait dans le même temps son image de « nation puissante » aux yeux de la population. Cependant, peut-on être certain que la Corée du Nord cessera d'être une menace pour autant, tant cette stratégie est ancrée dans les pratiques internationales du régime ? Quoi qu'il en soit, la résolution du problème nucléaire nord-coréen pourrait permettre la création d'une nouvelle architecture régionale, fondée sur les principes de sécurité mutuelle et de coopération économique, autrement dit, un principe de gouvernance plus rationnel et surtout moins dangereux pour la stabilité régionale. ■

L'ARME NUCLÉAIRE  
EST UTILISÉE PAR  
LA CORÉE DU NORD  
COMME UN OUTIL DE  
CHANTAGE DANS SES  
NÉGOCIATIONS.



Leonid Petrov, diplômé de l'université de Saint-Petersbourg, s'est intéressé dans le cadre de ses recherches à la coopération entre Corée du Nord et Corée du Sud.



Titulaire d'une thèse de géopolitique, il travaille sur les questions de délimitations et de coopérations frontalières entre la Chine et la Corée.

## La gestion européenne du nucléaire iranien : un test pour l'“effective multilateralism”

Doctorant  
en Relations  
internationales à  
l'université Paris-I-  
Panthéon-Sorbonne

Florent Pouponneau

La manière dont a été géré le nucléaire iranien illustre bien les contraintes de l'action collective au niveau international. Si tous les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies ont cherché à éviter que l'Iran ne se dote d'une capacité de dissuasion nucléaire, leurs comportements ont divergé car les intérêts en jeu n'étaient pas identiques. Les États-Unis ont rompu depuis 1979 leurs relations diplomatiques et commerciales avec l'Iran ; il n'était donc pas coûteux pour eux de demander une saisine du Conseil de sécurité dès juin 2003, conformément aux statuts de l'AIEA, dans le but de faire voter des sanctions multilatérales. L'Union européenne, premier partenaire économique de l'Iran, la Russie, premier fournisseur d'armement et d'équipement nucléaire civil, et

la Chine, important client du pétrole iranien, se trouvaient dans des situations très différentes.

De plus, aux lendemains de la guerre en Irak, le Conseil de sécurité, loin d'être perçu comme un moyen de résoudre la crise, apparaissait pour les diplomates des puissances européennes (Allemagne, France et Grande-Bretagne, 3E<sup>1</sup>) comme pouvant conduire à un blocage du dossier. Ils calculaient qu'il était possible de proposer une alternative à la saisine du Conseil en négociant avec les Iraniens, ce qui leur permettait par ailleurs de démontrer, à ceux qui en doutaient à Washington, que la diplomatie pouvait être efficace et que les puissances européennes étaient capables de s'unir et d'agir sur des questions stratégiques. L'“effective multilateralism” était ainsi au cœur de la stratégie européenne de lutte contre la prolifération des ADM (armes de destruction massive) alors en cours d'élaboration<sup>2</sup>. Défendre le rôle des institutions internationales apparaissait comme un moyen pour les diplomates européens de limiter la puissance américaine et de maintenir leur capacité à faire entendre leurs idées et leurs intérêts dans la gestion des affaires internationales.

Il est intéressant de remarquer que les instances de l'Union n'étaient pas associées à cette initiative, de longues négociations à vingt-cinq n'étaient pas envisagées par les diplomates sur un tel dossier. Au contraire, le nucléaire iranien était une occasion de tester l'efficacité d'une autre façon de fonctionner dans le cadre de la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune), avec une avant-garde. Les États-Unis ont laissé faire les 3E, et un premier accord avec l'Iran fut conclu en octobre 2003. Cependant, ces négocia-

“ Le nucléaire iranien  
était une occasion  
de tester l'efficacité d'une  
autre façon de fonctionner  
dans le cadre de la PESC. »



tions bilatérales se révéleront plus difficiles que prévu, et le nombre d'intervenants augmentera progressivement.

Lorsqu'un second accord dut être négocié avec l'Iran en novembre 2004, l'Union européenne fut associée via l'équipe de Javier Solana, Haut Représentant de la PESC. Cela permit aux 3E d'augmenter leur pression sur l'Iran, en mettant en jeu, à moindre coût, la reprise ou non des relations commerciales avec l'Union. Si les 3E, puis l'équipe de Solana, tinrent informés les autres membres de l'Union, et que la Commission et la Présidence de l'Union participèrent aux groupes de travail pour définir les offres à proposer à l'Iran, les 3E gardèrent le pouvoir de décision. Les trois puissances européennes semblèrent davantage se servir de l'Union comme d'une ressource qu'agir en son sein.

Il apparut par ailleurs qu'une présence américaine était nécessaire pour que les propositions faites aux Iraniens soient intéressantes et crédibles. Les 3E vont obtenir de la part des États-Unis un soutien public à leurs actions et un premier geste d'ouverture envers l'Iran en mars 2005. Les États-Unis semblent ainsi négocier avec l'Iran, à travers les puissances européennes, mais en juin 2005, les offres de coopération sont rejetées.

En janvier 2006, après avoir vainement essayé de rétablir les négociations, les 3E, la Chine et la Russie sont finalement contraints de se rallier à la position américaine et de saisir le Conseil de sécurité, offrant par ailleurs un rôle inédit à l'Al-

lemagne (les acteurs parlent des E3 + 3, terme qui inclut les trois puissances européennes et les trois autres membres permanents du Conseil de sécurité). De nouvelles offres sont présentées par ces acteurs début juin, mais elles sont une nouvelle fois refusées. Depuis septembre 2006, les membres permanents du Conseil de sécurité discutent des sanctions à prendre. Face aux réticences de la Russie et de la Chine envers des mesures trop contraignantes, la possibilité d'un blocage du dossier au Conseil est toujours envisageable, et malgré les efforts européens le « multilatéralisme » n'a pas encore prouvé son efficacité dans ce dossier. ■

1. Cette simplification utilisée par les acteurs, et dans cet article, ne doit pas faire penser que les diplomates de ces trois pays agissent de façon parfaitement identique.

2. "The EU Strategy against proliferation of Weapons of Mass Destruction", 9 décembre 2003, p. 6 : "Effective multilateralism is the cornerstone of the European strategy for combating proliferation of WMD", [www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/st15708.en03.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/st15708.en03.pdf)

## L'accord stratégique Inde – États-Unis



Barthélémy Courmont

Docteur en Science politique, responsable du bureau IRIS à Taïwan. A récemment publié, avec Pascal Boniface, *Le Monde nucléaire : Arme nucléaire et relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2006.

L'accord historique sur la coopération nucléaire civile entre les États-Unis et l'Inde, signé à New Delhi en mars 2006, et ratifié par le Sénat en novembre, scelle le rapprochement stratégique entre deux pays qui se sont longtemps ignorés, et ont vu leurs intérêts se rejoindre après les attentats du 11 septembre 2001. Des sanctions économiques ont été levées du côté américain, l'Inde a été rapidement identifiée comme un partenaire de premier plan dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et, depuis 2002, les deux pays effectuent des manœuvres militaires conjointes dans l'océan Indien. Cet accord est également unique en son genre, puisque l'Inde, qui a pro-

cédé à son premier essai en 1974 et s'est déclarée puissance nucléaire avec une série d'essais en 1998, n'a jamais signé le traité de Non-prolifération nucléaire (TNP). En traitant l'Inde comme un partenaire sur les questions nucléaires civiles, George W. Bush a créé un précédent qui pourrait affaiblir le TNP, considéré par de nombreux officiels comme inadapté aux enjeux actuels et futurs, et ouvrir la voie à de nouvelles formes de coopération, l'objectif étant de lutter contre la prolifération tout en favorisant les transferts de technologie en matière de nucléaire civil, en l'échange d'un contrôle plus soutenu. Le 18 juillet 2005, lors d'une visite du Premier ministre indien Manmohan Singh à Washington, les États-Unis et l'Inde avaient déjà signé un texte qui posait les jalons de ce partenariat. À l'occasion de cette rencontre, le Président Bush s'était engagé à convaincre le Congrès de lever les sanctions pour reprendre une coopération nucléaire civile avec New Delhi, et à persuader d'autres pays de faire de même. En contrepartie, l'Inde s'était enga-

“ Le rapprochement Inde-États-Unis ne se limite pas au nucléaire civil, mais est un véritable accord stratégique. En fait, Washington a plus besoin de New Delhi que l'inverse actuellement. »



gée à dissocier ses programmes nucléaires civils et militaires et laisser l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) contrôler ses installations civiles. La visite officielle de George W. Bush en Inde, la première depuis qu'il est Président des États-Unis, avait un objectif clairement identifié : concrétiser cet accord, et convaincre le Congrès, qui donna son feu vert six mois plus tard. Le rapprochement Inde-États-Unis ne se limite pas au nucléaire civil, mais est un véritable accord stratégique. En fait, Washington a plus besoin de New Delhi que l'inverse actuellement, que ce soit dans le cadre de la guerre contre le terrorisme ou, plus globalement, dans l'optique de trouver des partenaires afin d'endiguer une hypothétique montée en puissance stratégique de la Chine. Les responsables du Pentagone (en particulier Donald Rumsfeld, Robert Gates étant plus nuancé) ne cachent pas leur inquiétude devant l'émergence de la Chine, qu'ils estiment n'être pas si « pacifique » qu'elle n'y paraît, et plaident ainsi en faveur d'une nouvelle forme d'endigement, dans laquelle un partenariat renforcé avec le géant indien est nécessaire. D'autres questions restent en suspens concernant cet accord et son acceptation par d'autres acteurs

clefs. Le directeur-général de l'AIEA, Mohamed El Baradei, a salué l'accord, estimant qu'il fera de l'Inde « un partenaire important pour la non-prolifération ». Mais le Pakistan a de son côté déjà fait savoir qu'il attendait de Washington une coopération similaire. Le Président américain n'est pas hostile à un accord avec le Pakistan comparable à celui passé avec l'Inde, son objectif étant de sceller un nouveau partenariat global sur l'énergie nucléaire, dont le rapprochement avec New Delhi ne serait que la première phase. La Chine a demandé pour sa part que cette coopération soit conforme aux règles internationales, Pékin s'inquiétant de voir Washington chercher de nouveaux alliés en Asie. Parallèlement, le Président chinois Hu Jintao a profité du vide laissé à Islamabad pour proposer un partenariat au Pakistan lors de sa visite en novembre 2006, alimentant ainsi un peu plus les craintes de ceux qui voient dans la Chine le futur compétiteur stratégique des États-Unis. ■







Diplomate, ancienne représentante de la France auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation du traité d'interdiction complète des armes nucléaires (OTICN). Elle est également trésorière de l'IRG.

## Bérengère Quincy

**E**n 2005, la communauté internationale n'avait pas réussi à se mettre d'accord, ni lors de la conférence de revue du traité de Non-prolifération nucléaire (TNP), ni pour un renforcement des régimes de non-prolifération des armes de destruction massive lors du sommet des chefs d'État à New York. En 2006, la recherche de solutions aux crises de prolifération iranienne et nord-coréenne est passée par les processus et enceintes multilatéraux. La gouvernance multilatérale a fonctionné, même si les intérêts des grandes puissances, les interdépendances économiques et les enjeux politiques posés par chaque cas ont retardé ou orienté les réactions de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité a exercé ses responsabilités, au titre du chapitre VII de la Charte des Nations unies, qui lui assigne la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de son article 41, qui prévoit la possibilité de sanctions économiques. Lorsqu'il a pris des sanctions, il l'a fait à l'unanimité de ses membres, traduisant ainsi l'accord de la communauté internationale sur l'équilibre à respecter entre le droit inaliénable à l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le risque de prolifération que présentent les activités de la Corée du Nord et de l'Iran.

La coopération de la Chine a été essentielle pour permettre au Conseil de sécurité une réaction rapide et ferme sur la crise nord-coréenne. La condamnation du tir de missiles effectué par la Corée du Nord (résolution 1695 du 17 juillet 2006), puis de l'essai nucléaire nord coréen effectué le 9 octobre (résolution 1718 du 14 octobre

2006) ont été unanimes. La résolution adopte un embargo, des mesures d'inspection et de mise en œuvre, prévoit la création d'un comité chargé du suivi et souligne que d'autres décisions s'imposeront au cas où des mesures supplémentaires seraient nécessaires.

Sur l'Iran, depuis la révélation à l'été 2002 par des opposants iraniens d'activités nucléaires iraniennes non déclarées, et la vérification par l'AIEA de telles activités, le traitement de la crise s'est engagé dans la recherche d'une « solution négociée » autour de la suspension par l'Iran de ses activités d'enrichissement et de retraitement de l'uranium. C'est sur la base de sa saisine par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, finalement décidée le 4 février 2006 devant la reprise de ses activités d'enrichissement par l'Iran, et mise en

œuvre le 8 mars 2006, que le Conseil de sécurité s'est prononcé sur la crise iranienne. Il l'a fait en trois temps : une déclaration présidentielle le 29 mars 2006, par nature de caractère politique, puis deux résolutions fondées sur le chapitre VII, article 41 de la Charte. Devant le refus de l'Iran de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la confiance et régler les

mesures en suspens (résolution 1696, adoptée le 31 juillet 2006 par 14 voix sur 15), la résolution 1737, prise à l'unanimité le 23 décembre 2006, décide des sanctions économiques et commerciales envers l'Iran, prend les dispositions propres à empêcher toute coopération susceptible de favoriser les activités interdites à l'Iran et renforce le soutien du Conseil à l'AIEA.

EN 2006, LA  
RECHERCHE DE  
SOLUTIONS AUX CRISES  
DE PROLIFÉRATION  
IRANIENNE ET NORD-  
CORÉENNE EST PASSÉE  
PAR LES PROCESSUS  
ET ENCEINTES  
MULTILATÉRAUX.



Le Conseil de sécurité a agi en lien étroit avec et en soutien de l'AIEA, chargée de la vérification du TNP et par voie de conséquence des dispositions pertinentes des résolutions, et dont l'autorité et le rôle dans la non-prolifération nucléaire viennent d'être reconnus par l'attribution du prix Nobel de la Paix à l'AIEA et son directeur général El Baradei.

Cet engagement multilatéral s'appuie et prend en compte, dans un processus d'allers-retours, les efforts politiques et diplomatiques déployés par les parties les plus intéressées. Le Conseil de sécurité, dans chaque cas, fait sien les résultats obtenus, les appuie et demande la poursuite du dialogue. Multilatéralisme et bilatéralisme ne s'opposent pas, ils se complètent.

Pour la Corée du Nord, les pourparlers sont menés à six : Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, République de Corée et République populaire démocratique de Corée, sur la base de la déclaration commune du 19 septembre 2005. Ils ont repris depuis l'adoption de la résolution 1695.

Pour l'Iran, après l'initiative prise par trois ministres européens en octobre 2003, auquel le Haut Représentant de la PESC est venu apporter son soutien, et la signature conjointe de l'accord de Paris en novembre 2004 pour un accord de long terme, les propositions ont été complétées en 2006 avec les États-Unis, la Russie et la Chine et présentées le 6 juin 2006 aux Iraniens par Javier Solana, devenu l'interlocuteur des Iraniens. Le Conseil de sécurité continue de se référer

dans sa résolution du 23 décembre à ces propositions et encourage l'Iran à y donner suite.

Nous ne sommes pas au bout des efforts de la communauté internationale pour résoudre les crises. Le système mis en place par le TNP résiste jusqu'à aujourd'hui mais serait gravement menacé par un retrait de l'Iran. Une solution durable demandera aussi que des progrès soient faits en matière de sécurité régionale et de démocratie, en particulier dans les pays en cause. ■

## CHRONOLOGIE

<p><b>4 février 2006</b> : suite à l'annonce en janvier 2006 de la reprise par l'Iran de ses activités d'enrichissement d'uranium, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA réuni en session extraordinaire, adopte une résolution présentée par les Européens demandant à son directeur de transférer le dossier nucléaire iranien au Conseil de sécurité.</p> <p><b>2 mars 2006</b> : signature, lors de la visite de George W. Bush à New Delhi, d'un accord de coopération entre l'Inde et les États-Unis en matière de nucléaire civil.</p> <p><b>1<sup>er</sup> juin 2006</b> : les ministres des affaires étrangères des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU rejoints par leur homologue allemand et le Haut Représentant</p>	<p>de l'Union européenne pour les affaires étrangères (E3/UE+3) s'accordent sur une série de propositions comme base de discussions avec l'Iran, afin de contraindre ce pays à renoncer à ses activités nucléaires.</p> <p>Le texte, remis à l'Iran le 6 juin, est assorti de menaces de sanctions.</p> <p><b>31 juillet 2006</b> : le Conseil de sécurité adopte la résolution 1696, sur la base des propositions E3/UE+3. Cette résolution rend obligatoire la suspension par l'Iran de toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement, y compris la recherche-développement, telle que demandée par l'AIEA</p> <p><b>8 septembre 2006</b> : signature d'un traité de dénucléarisation militaire en Asie centrale à Semipalatinsk</p>	<p>(Kazakhstan). Les cinq ex-républiques soviétiques d'Asie centrale s'engagent à interdire dans toute la région la production, l'acquisition et le déploiement d'armes nucléaires ou de leurs composants.</p> <p><b>9 octobre 2006</b> : la Corée du Nord annonce le succès d'un premier essai nucléaire souterrain.</p> <p><b>14 octobre 2006</b> : adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 1718 sanctionnant la Corée du Nord. La résolution prévoit des sanctions financières et un embargo sur les armes, matériels et technologies associés aux programmes d'armes de destruction massive.</p>
---	---	---